



Aide Contact et réclamations Refus d'accès à bord

Ai-je droit à une compensation si l'on me refuse l'embarquement ?

Si votre accès à bord est refusé sans un motif valable, vous avez le droit à la compensation suivante :

- 250 € Pour des vols inférieurs à 1500 km
- 400 € Pour des vols effectués dans l'UE, supérieurs à 1500 km
- 400 € Pour d'autres vols compris entre 1 500 et 3 500 km
- 600 € Pour des vols effectués hors de l'UE, supérieurs à 3 500 km

Si nous vous proposons un vol alternatif, nous pouvons diminuer de moitié la compensation. Cela ne s'applique que dans les conditions suivantes:

Attention! Prendre en compte l'heure d'arrivée du nouveau vol

- Vols jusqu'à 1500 km 2 heures
- Vols effectués dans l'UE dont la distance est supérieure à 1 500 km, et pour tous les autres vols dont la distance est comprise entre 1 500 et 3 500 km - 3 heures
- Vols supérieurs à 3 500 km 4 heures

Vous avez droit à une compensation? Dans ce cas, contactez-nous via le <u>formulaire de</u> <u>contact en ligne</u>.

Avons-nous répondu à votre question ?*

🛍 Oui	√ Non	

Questions liées